



PRINTEMPS  
2017

# Pou **belle** la vie

## ÉDITO

Le SICTOM de la région de Rambouillet met à disposition de la population des points de collecte en apports volontaires pour le tri, répartis sur l'ensemble du territoire.

Six déchèteries sont ouvertes pour assurer l'apport et le tri des déchets.

Or, certains individus continuent de prendre nos villes et nos campagnes pour des poubelles. Aussi, pour que les nombreux participants au nettoyage de printemps voient leur tâche diminuer d'année en année, pour que les agents municipaux ne soient pas obligés de nettoyer, jour après jour, des lieux qui devraient rester propres et pour conserver à tous un cadre de vie agréable, aidez-nous, s'il vous plaît, à lutter contre les dépôts sauvages ! Merci d'avance.

**Benoît Petitprez,**  
Président du SICTOM



DES DÉCHETS ET DES HOMMES

## Bac abîmé ou besoin de passer au XXL ? Le SICTOM intervient

**Un couvercle qui ne couvre plus, une roue qui ne roule plus, un bac trop petit pour une famille qui s'est agrandie... Zéro tracas, les agents du SICTOM assurent !**

Votre bac est cabossé, cassé, percé ? Il semble revenir du Paris-Dakar en pièces détachées ? Vous triez davantage et désirez un modèle plus grand ? Le SICTOM de la région de Rambouillet, propriétaire des bacs qu'il met à votre disposition rappelons-le, intervient pour le réparer ou le remplacer.

La marche à suivre est simple comme ...

- *Bonjour* (vous pouvez appeler Cynthia à l'accueil au n° vert 0800 49 50 61, ou envoyer un courriel\* ou un courrier), *puis-je avoir une nouvelle poubelle, le couvercle est cassé ?*

- *Bonjour Monsieur* (ou Madame mais statistiquement, ce sont plus souvent vous messieurs qui vous chargez de la corvée,

surtout quand on vous demande « Mon cœur tu peux sortir la poubelle, s'te plaît, le camion va passer ? »), *le couvercle comme les roues peuvent être remplacés sans avoir à changer le bac, pour la plupart des modèles. Pour préparer notre intervention qui aura lieu sous quinze à vingt jours, il est nécessaire de remplir un formulaire. Je vous l'envoie par courrier ou courriel.*

Sur la fiche reçue, renseignez alors votre adresse postale (ce qui permet de savoir quels sont les modèles de bacs en votre possession), votre courriel (pour vous prévenir de la date de passage des agents pour une réparation ou un



9, rue André Ampère  
Z. I du Pâtis, 78 120 Rambouillet  
[www.sictomregionrambouillet.com](http://www.sictomregionrambouillet.com)  
N° vert 0800 49 50 61

changement de bac), le nombre de personnes de votre foyer (il existe des bacs pour 2, 4 ou 6 personnes)... Précisez le problème rencontré (couvercle, roue, conteneur percé...), le bac concerné (ordures ménagères, verre, emballages)...

Quelques jours plus tard... Camionnette, boîte à outils, stock de pièces de rechange, tout l'équipement est prêt. Cyril et Olivier, les agents affectés à la régie de livraison et de réparation des bacs, organisent leur tournée par secteur.

« L'intervention la plus fréquente concerne les couvercles cassés, constatent-ils. Avec toutes les informations transmises, nous chargeons le camion avec le matériel nécessaire pour la réparation dans la plupart des cas ou le remplacement. S'il s'agit d'un bac bleu



de 210 litres, nous le remplaçons, ce modèle n'existe plus et nous n'avons plus les pièces. Une astuce pour connaître le volume, glisse Cyril : il est noté dans l'angle sur le dessus du bac devant à droite, lorsqu'on soulève le couvercle.

Cynthia demande au préalable aux personnes de laisser la poubelle concernée, vide de préférence, la veille du rendez-vous et sur le trottoir devant chez eux, nous n'avons pas le droit de rentrer chez les gens. Dans les immeubles collectifs, le demandeur doit prévenir la ou les personnes chargées de sortir les conteneurs. »

Simple comme bonjour, non ?

\*[accueil@sictomrambouillet.fr](mailto:accueil@sictomrambouillet.fr)  
Vous pouvez aussi déposer votre demande via notre site à l'adresse suivante : [www.sictomregionrambouillet.com/index.php/contacts](http://www.sictomregionrambouillet.com/index.php/contacts)

## HISTOIRES DE BAC

### Les règles d'or de notre collecte

Qu'est-ce qui n'est pas régi aujourd'hui par un règlement ? Qu'il soit intérieur ou administratif, qu'il s'agisse de la circulation, du travail, de la production de notre nourriture, de la (co)propriété, etc., les règlements encadrent et sécurisent notre quotidien. La collecte sur notre territoire a désormais le sien : des modalités sages et utiles pour optimiser les gestes de chacun. Ces quelques règles fixées par le SICTOM de la région de Rambouillet visent tout simplement à :

- garantir le service public,
- assurer la sécurité et le respect des conditions de travail des personnes en charge de la collecte,
- sensibiliser les citoyens à la nécessité de réduire et valoriser les déchets,
- rappeler les obligations de chacun en matière d'élimination et, en cas d'abus ou d'infractions, avoir la possibilité d'appliquer des sanctions.

Le règlement est consultable au SICTOM, ainsi que dans les communes membres des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) adhérents.

## L'ACTUALITÉ DU SICTOM

# Discrètes, les colonnes enterrées font leur entrée



Bien plus discrètes que les conteneurs sur roues, elles s'intègrent beaucoup mieux dans un aménagement paysager urbain, une place publique, un lieu touristique, un centre historique, un site collectif, près de commerces... Nous vous en parlions dans un précédent numéro, le SICTOM de la région de Rambouillet souhaitait expérimenter ce mode de collecte, voilà qui est fait ! Les premières colonnes enterrées ont été installées à Rambouillet en ce début

d'année à La Croisée des Bois, rue de l'étang de la Tour. Composées d'une cuve béton étanche et fixe enterrée dans le sol, d'une cuve métallique mobile recevant les déchets, d'une plateforme de sécurité pour les piétons, d'une borne émergente pour jeter les déchets, on peut y déposer ses ordures ménagères, ses emballages et son verre. Chaque semaine, un agent de notre prestataire Europe Services Déchets (ESD) passe vérifier le taux de remplissage.

La collecte est réalisée par un véhicule spécifique équipé d'une grue.

Ce procédé astucieux ne peut pas pour autant être installé partout. La voirie doit pouvoir résister au passage d'un véhicule de 26 tonnes ; et autour de la colonne, un espace libre en hauteur (10 mètres) et sur les côtés (1 mètre de part et d'autre de la colonne) est nécessaire.

# Quel emballage trier ?



Le casse-tête des bouteilles de lait en PET (polyéthylène téréphtalate) opaque non recyclable (utilisé depuis peu par certaines enseignes de la grande distribution), un plastique plus lisse, plus fin, plus brillant que le PEHD (polyéthylène haute densité) qui lui se recycle, complique le tri : quels emballages en plastique peut-on recycler aujourd'hui et jeter dans le bac bleu ?

DIS PAPA,  
C'EST QUOI  
CETTE BOUTEILLE  
DE LAIT ?



- Les emballages de produits moulés (ampoules, brosses à dent, etc.) ne sont pas recyclables.
- Idem pour les barquettes alimentaires, c'est non : exemple, les boîtes tiroir à Roquefort, les emballages semi rigides avec couvercle de légumes râpés ou salades, les pots de fromage blanc, de crème fraîche, les emballages couverts d'un film thermoscellé de pâtes ou autres aliments, les boîtes d'œufs en plastique\*\*, les déchets de restauration rapide (boîtes en carton d'hamburgers, de pizzas), etc. Tous ces emballages en plastique doivent prendre la direction de votre poubelle de déchets ménagers mais en aucun cas celle du bac bleu.

\*\* contrairement à celles en plastiques, les boîtes d'œufs en carton se recyclent : direction le bac bleu donc. Pas simple, je vous l'accorde !

## Comment distinguer les plastiques recyclables ?

- De façon générale, tout ce qui est à vis se recycle... sauf le PET opaque : au dos des bouteilles par exemple, vérifiez qu'apparaît le chiffre 2 (éventuellement dans un triangle) ou la mention PEHD ou HDPE : il s'agit d'un emballage recyclable. Si c'est le chiffre 1 ou aucun chiffre ou si le produit affiche « 15 % de plastique en moins », vous êtes en présence d'un plastique non recyclable.
- Le polystyrène et les sacs en plastique, c'est non ! Vous le saviez tous depuis le temps, n'est-ce pas ?



Sacs plastiques, barquettes alimentaires, ces emballages ne se recyclent pas, jetez les avec les ordures ménagères (bac vert).



## Du jaune au blanc... Beaux comme un camion

Vous vous étiez habitués à nos jolis camions jaunes qui passaient collecter vos déchets ? Patientez, la flotte actuelle, provisoire, a revêtu un habit plus discret, blanc pour la plupart des véhicules, et sans marquage ni consignes de tri sur les flancs. Cette élégante sobriété n'est pas une question de mode, juste une solution locative qui fait suite à l'incendie, dans leur entrepôt, de nos bennes à ordures devenues cramoisées puis carbonisées noires. Les équipages quant à eux vont heureusement très bien, ils continuent à assurer les collectes comme avant, avec leur joli gilet jaune fluo.

## Les dons des commerces alimentaires aux associations désormais sécurisés

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, un décret en vigueur depuis début 2017 encadre les conditions de dons de la part des commerces de détails aux associations caritatives. Celles-ci peuvent bénéficier désormais de denrées de qualité, triées et non périmées. Une décision de bon goût !

# Aïe, un papillon « refus de tri » sur un bac !

Suite à un contrôle aléatoire, un autocollant « tri non conforme » peut être apposé si le tri sélectif n'a pas été bien effectué et que des « indésirables » polluent le bac bleu ou celui du verre. Ces erreurs de tri sont précisées sur l'autocollant, il vous appartient alors de les transvaser dans le bac d'ordures ménagères.

**Qu'importe le flacon, pourvu qu'on ait l'adresse de le jeter... avec les déchets ménagers. Même en verre, les flacons de parfum ne se recyclent pas ! Tout comme les ampoules, les vitres, les miroirs, la vaisselle (verre, céramique, faïence, porcelaine, terre cuite, grès...).**

## TRI NON CONFORME ⚠

**Consignes respectées = Bac collecté**

**METTRE UNIQUEMENT**

**Bouteilles, Bocaux et pots en verres**

**Consignes NON respectées = Bac NON collecté**

Ampoules, vitres, miroirs, vaisselle, céramique, faïence, porcelaine, pots de fleurs

Consultez votre guide de tri ou pour plus d'informations, appelez le N° VERT : 0800 49 50 61

Plus rien à côté du bac

Le titre devrait suffire ! Pas de déchets ni de poubelles autres que les trois bacs du SICTOM de la région de Rambouillet ne sont à déposer sur la voie publique. Le surplus ne sera dorénavant pas ramassé et pourra être porté gratuitement en déchèterie pour le verre et les emballages. Sinon, patientez jusqu'à la prochaine collecte dédiée !



Le recyclage, c'est excellent contre le réchauffement de la planète !

L'étude Federec réalisée avec l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) a évalué les émissions de gaz à effet de serre évitées grâce au recyclage en 2014. Les huit filières de collecte et de vente de métaux ferreux, aluminium, cuivre, papiers cartons, verre, emballages en plastique, granulats et textiles ont permis d'économiser 22,1 millions de tonnes éqCO<sub>2</sub> et 124 000 GWh en un an ! Pour vous donner un comparatif : c'est équivalent au quart des émissions annuelles du parc automobile français en 2015 et à la production française d'énergie non nucléaire ! Allez, on trie encore plus et mieux, ça fait chaud au cœur et ça va nous rafraîchir les idées !

Journal édité par le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de la Région de Rambouillet

Directeur de publication : Benoît Petitprez  
Comité de rédaction : les membres de la commission communication  
Conception et rédaction : Patrick Blanc  
Dessins / graphisme / mise en pages : Collectif Au fond à gauche  
Photos : SICTOM, Patrick Blanc.  
Impression : Topp imprimerie - www.toppimprimerie.com  
Impression sur papier 100 % recyclé



EN DIRECT

# Nettoyage de printemps

## Les déchets, c'est pas dans sa (la) nature

On l'aime verte, fleurie, fruitée mais pas polluée de déchets qu'elle n'a pas demandés. La nature a besoin d'un petit coup de main pour se débarrasser de ces intrus qui gâchent le paysage mais qui sont aussi susceptibles d'empoisonner la faune et la flore. L'opération **Nettoyage de printemps** menée depuis plusieurs années par le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse en partenariat avec plus d'une trentaine de communes et avec les cinq syndicats de collecte de son territoire, s'est déroulée durant trois week-ends en mars. Elle a permis d'éliminer plusieurs dizaines de m<sup>3</sup> de déchets qui jonchaient chemins, prés, berges, mares et sous-bois avec l'aide de centaines de bénévoles dont de nombreux enfants.

« En amont de l'événement, nous organisons des actions de sensibilisation auprès des écoles avec les ambassadeurs du tri, confie Cindy Gaudin, chargée de l'opération au sein de l'équipe de la mission Education du Parc. Expliquer ce que devient un déchet, quel est son impact, comment réduire les déchets à la base, comment recycler... tout cela participe de la même démarche. Les enfants deviennent moteurs



**EN 2016 :**  
 > UNE CENTAINE DE M<sup>3</sup> DE DÉCHETS RAMASSÉS  
 > 38 COMMUNES DU PARC PARTICIPANTES  
 > 650 BÉNÉVOLES

auprès de leur famille. Nous souhaitons ainsi fédérer de plus en plus de personnes autour de l'importance de la réduction des déchets, du tri et de leur recyclage. »

Pour qu'au fil des années, la nature reste... naturelle.

ABC DU BAC

# Le végétal n'est pas un déchet !

Qu'il s'agisse de coupes d'arbres et arbustes, de tas de feuilles, d'herbe coupée, de plantes indésirables arrachées, une seconde vie attend vos végétaux.

Broyés ou compostés, ils deviendront de précieux partenaires des jardins et plantations. Alors oubliez le bac à ordures ménagères, ils y sont d'ailleurs interdits ! Plusieurs solutions vous sont proposées :

- les déposer dans une déchèterie,
- utiliser les colonnes d'apports volontaires dédiées (dans certaines communes),
- faire votre propre compost grâce aux



**2 920 TONNES DE VÉGÉTAUX COLLECTÉS EN 2016 DANS LES COLONNES D'APPORTS VOLONTAIRES, TRANSFORMÉS DEPUIS EN COMPOST : JARDINS FLEURIS ET POTAGERS VOUS DISENT MERCI !**

deux composteurs que le SICTOM de la région de Rambouillet met gratuitement à la disposition de chaque foyer résidant en pavillon. Finalement, le végétal, comme le verre, se recycle à l'infini, pensez-y !

MODE D'EMPLOI

## Taxe ou redevance liée aux déchets ? Ne pas confondre

L'une est un impôt qui touche tous les contribuables assujettis à la taxe foncière : la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

L'autre est un service payant qui ne concerne que les professionnels : la Redevance spéciale (RS). La première, la TEOM, instaurée depuis 1926 et régie par les communes ou les groupements de communes, finance le service public d'élimination des déchets



ménagers. Calculée à partir de la valeur locative de la propriété, elle est indépendante du volume collecté et du service rendu.

La seconde, la RS, créée en 1975 et obligatoire depuis 1993, responsabilise les producteurs de déchets non ménagers puisqu'elle correspond au paiement de la collecte et du traitement de leurs déchets. Ce service est cumulable avec la TEOM pour les professionnels.